

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

30 avril 2013

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois.

> GROS PLAN DU MOIS

CERTIFICATION FORESTIÈRE La biodiversité dans la gestion forestière

Une cinquantaine d'acteurs forestiers est venue s'informer et débattre sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'association de certification forestière PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 29 mars dernier à La Roquebrussanne (Var).

Celle-ci est la seconde rencontre annuelle ouverte au public organisée par PEFC PACA, dans le but de susciter les échanges avec ses adhérents et ses partenaires, et de proposer une visite sur le terrain afin d'associer l'expérience au discours.



Pratiques de gestion forestière intégrant la biodiversité

Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière est un enjeu majeur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, où la diversité des espèces et des habitats est exceptionnelle. La certification PEFC intègre cette thématique au sein



des cahiers des charges nationaux pour le propriétaire forestier et pour l'exploitant.

L'Assemblée générale, organisée le 29 mars dernier par PEFC PACA, a donné l'opportunité à trois des quinze structures membres de l'association, -le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA (CEN PACA), l'Office National des Forêts (ONF) et le Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée (SEFSAM)-, de présenter comment chacune d'entre elles appréhendait la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière quotidienne.

La diversité biologique intègre en une seule notion les aspects liés à la génétique, aux habitats naturels et aux interactions individus/milieu. Elle est particulièrement riche dans le milieu forestier, notamment grâce à la présence d'essences variées et de structures de peuplements diversifiées (espaces ouverts et fermés, discontinuités horizontales et verticales). Pour le CEN PACA, membre du collège des usagers au sein de PEFC PACA, prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante passe par la mise en œuvre de pratiques particulières telles qu'une bonne planification de son chantier, le respect des cours d'eau, l'adaptation du calendrier de travaux aux conditions météo, le maintien en bon état du matériel d'exploitation, le respect du sol, la conservation d'arbres remarquables, vieux ou morts...



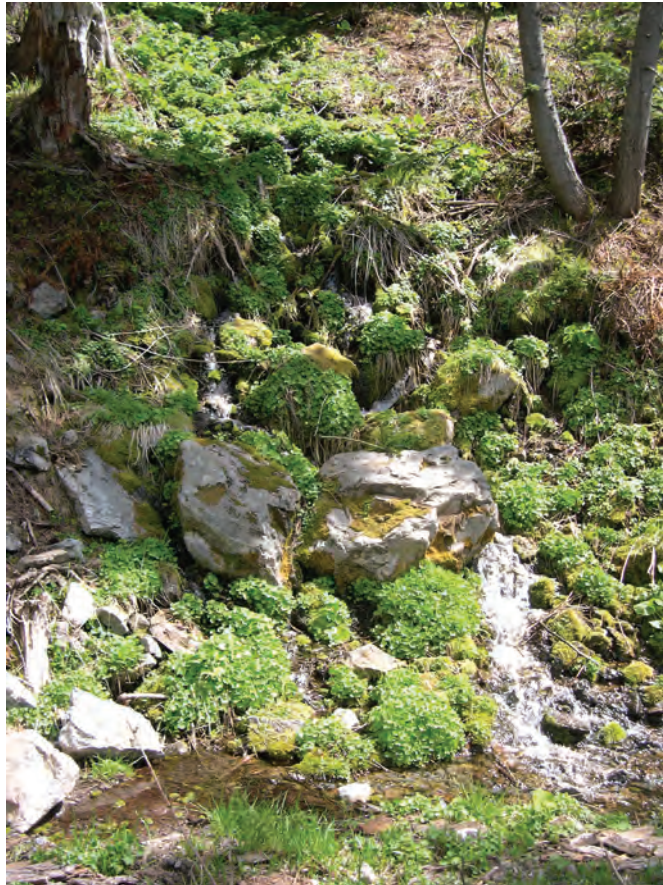
Dans les forêts publiques, gérées par l'ONF, membre du collège des producteurs, divers outils de gestion de la biodiversité en forêt sont utilisés : le document d'aménagement forestier, l'instruction sur la biodiversité, les prescriptions environnementales à appliquer lors des coupes et travaux. Les agents de terrains ont accès aux données environnementales de leurs secteurs. Enfin, bien que la régénération naturelle soit privilégiée en région PACA, dans certains cas, le recours à la régénération artificielle (plantation) est obligatoire pour assurer la pérennité du peuplement. Pour le SEFSAM, membre du collège des transformateurs, l'obligation de prendre en compte la faune, la flore et le paysage lors de l'exploitation forestière engage les exploitants à respecter une procédure précise dans le déroulement d'un chantier : le contrat d'achat de bois, la fiche chantier, la contractualisation avec les éventuels sous-traitants, les analyses environnementales, les déclarations de chantiers en mairie et à la DIRECCTE, la prise en compte des points noirs (limitations de tonnages, ponts, accès aux chantiers...), le respect des règles d'hygiène et de sécurité...

Des principes à adopter dans la gestion des forêts

Ces retours d'expériences ont suscité des interrogations et des échanges parmi le public d'adhérents et de partenaires, sur des aspects liés à la gestion forestière et aux fonctions écologique et sociale de la forêt.



La nécessité de réintégrer la sylviculture dans les espaces forestiers méditerranéens a été évoquée car ne pas entretenir ces espaces peut conduire à l'affaiblissement des peuplements (attaques parasitaires, arbres mal conformés, diamètres faibles, vieillissements...), mais également accroît fortement le risque d'incendie. Il est donc nécessaire de travailler sur une nouvelle sylviculture afin d'anticiper le renouvellement des peuplements et assurer leur pérennité.



Cependant, la réinstauration d'une sylviculture dynamique doit passer par un travail concerté entre la forêt publique et la forêt privée. En effet, même si le travail partenarial reste compliqué du fait de la multitude de petits propriétaires privés, une gestion concertée par massif est nécessaire afin de conserver une cohérence de gestion et ainsi valoriser au mieux la forêt.

L'aspect faunistique a été abordé à travers les notions de corridor écologique et d'équilibre forêt gibier : les corridors écologiques pris en compte dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), doivent permettre le maintien et le développement de la biodiversité sur l'ensemble des espaces naturels régionaux et interrégionaux. En parallèle, le déplacement des animaux inféodés au milieu forestier a fait émerger la problématique de l'équilibre forêt gibier. La forte croissance du nombre de grands ongulés sur certains massifs forestiers (en particulier les cerfs et chevreuils) engendre des dégâts importants sur les peuplements. L'adaptation des plans de chasse est donc une action prioritaire.

La forte attractivité touristique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour conséquence une forte fréquentation des massifs forestiers par le public. Outre les dégradations que l'on peut observer sur les milieux naturels (sentiers sauvages, loisirs motorisés, cueillettes excessives...), l'acceptation sociale de la coupe de bois est encore difficile.

Cette Assemblée Générale a donc également permis de rappeler que l'objectif des coupes de bois, lorsqu'elles ne sont pas sauvages, est de redynamiser la forêt tout en intégrant les aspects environnementaux (conserver les



feuillus nobles), paysagers (conserver des îlots) et sociaux (réserver une partie du bois exploité pour les besoins propres des habitants). La conservation d'essences forestières diverses et l'alternance des espaces ouverts (coupes) et fermés (îlots) permet de maintenir une biodiversité riche (oiseaux, petits mammifères, petit gibier).



Visite de terrain : coupe de taillis par îlots en conservant les arbres les plus intéressants

La visite d'une coupe de taillis sur la commune de La Roquebrussanne a clos cette assemblée générale. La commune souhaitait préserver le milieu contre les incendies et favoriser la biodiversité en ouvrant ce taillis vieillissant de plus de 50 ans sur le plateau de l'Agnis. Le chantier d'exploitation a été organisé en 4 îlots de 2 à 3 hectares. Ces coupes ont été réparties sur la parcelle afin de limiter l'impact visuel et favoriser la biodiversité en créant une alternance entre espaces ouverts et fermés. Les pistes et les accès aux parcelles ont bien été respectés par l'exploitant forestier, Frédéric Guillaume. Cette coupe a été supervisée par l'ONF et la Mairie et la vente du bois a pour partie été réservée aux habitants de La Roquebrussanne.

[www Lire l'article sur l'assemblée générale de PEFC PACA](#)

[www Télécharger le compte-rendu de l'assemblée générale de PEFC PACA](#)

[www Visiter le site Internet de PEFC PACA](#)

> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

FORET MODELE - Assemblée Générale Constitutive de l'Association en Provence

Le 22 avril 2013, au Pavillon du Roy René de Gardanne (13) s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive de l'association Forêt Modèle de Provence.

[www Lire l'article complet](#)



COMMUNICATION - Journée Garrigues de Forêt Méditerranéenne

L'association Forêt Méditerranéenne a proposé le 19 avril une journée de visites dans le Gard sur le thème «Garrigues : que sont les reboisements devenus ?».

[www Lire l'article complet](#)

CERTIFICATION FORESTIERE - Bilan des adhésions à PEFC PACA en mars 2013

Le bilan PEFC du mois de mars est disponible. Ce mois-ci, ce sont 527 propriétaires qui adhèrent à la certification forestière PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Assemblée générale de l'ASL Suberaie varoise

L'ASL Suberaie varoise a organisé son assemblée générale le 24 avril 2013 à Ramatuelle (83).

[www Lire l'article complet](#)

FORET PUBLIQUE - Assemblée Générale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône ont tenu leur Assemblée Générale ce 30 avril à Lamanon (13).

[www Lire l'article complet](#)

DFCI - Rencontres 2013 du réseau Brûlage Dirigé

Les 24e rencontres nationales des équipes de brûlage dirigé se tiendront à Oloron Sainte Marie (64) du 29 au 31 mai 2013. Cette année, elles porteront plus particulièrement sur la problématique des brûlages pastoraux dans les Pyrénées Atlantiques.

[www Lire l'article complet](#)

CONNAISSANCE DE LA FORET - Cartographie forestière des Bouches-du-Rhône

La cartographie forestière des Bouches-du-Rhône est disponible sur le site internet du CRIGE.

[www Lire l'article complet](#)

OFFRE D'EMPLOI - Chargé(e) de missions bois-énergie dans les Bouches du Rhône

Dans le cadre de l'animation de la Mission Régionale Bois-Energie, les Communes forestières des Bouches-du-Rhône recrutent un(e) chargé(e) de missions bois-énergie.

[www Lire l'article complet](#)

DFCI - Un arrêté préfectoral innovant relatif au débroussaillage

Le Préfet de l'Hérault vient de prendre un arrêté relatif au débroussaillage réglementaire. Parmi les nouveautés qu'il introduit, 2 sont particulièrement innovantes au regard des arrêtés existants en la matière.

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - La lettre syndicale des Bouches-du-Rhône est parue

Le dernier numéro de la lettre 'Nouvelles Syndicales' du syndicat des propriétaires forestiers des Bouches-du-Rhône, est en ligne.

[www Lire l'article complet](#)



> NOUVEAUTÉS SUR LE SITE www.ofme.org*

Dans le cadre de la mise à jour de la rubrique Documentation, voici les nouveautés de ce mois d'avril :

La rubrique des PPFCl (plan de protection des forêts contre l'incendie) a été entièrement mise à jour avec l'actualisation de toutes les références au Code Forestier, et notamment de la synthèse « Qu'est-ce qu'un PPFCl ? ». Elle a également été réduite en longueur pour une lecture plus aisée.

[www](#) Consulter la rubrique [Risque incendie > Plans de Protection des Forêts Contre l'Incendie \(PPFCl\)](#)

De nouveaux arrêtés préfectoraux concernant les obligations légales de débroussaillage ont été ajoutés. Relatifs à des départements voisins de la région Provence-alpes-Côte d'Azur (Ardèche, Corse-du-Sud, Hérault), ils peuvent apporter des éléments nouveaux dans la réglementation DFCI, à l'image de celui de l'Hérault (voir actualités du mois).

[www](#) Retrouver ces arrêtés dans la rubrique [Lois - Règlements > Règlements relatifs à la défense des forêts contre l'incendie](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>

Crédits photographiques : P. Morand, S. Singh, Communes forestières.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur